

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ PROBLÈMES RESPIRATOIRES

(Circulaire du 10-2-2021 BO n° 9 du 04 -02-2021)

Article D.351-9 du Code de l'éducation – Circulaire

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, garants de la mise en œuvre, de la lisibilité et de la communication des procédures.

Renseignements administratifs

Enfant
Nom / Prénom :
Date de naissance : __ / __ / ____
Adresse :

Etablissement d'accueil (nom, adresse) :

.....

.....

Assisant maternel (nom, adresse) :

.....

.....

Responsables légaux

Lien de parenté	Nom et prénom	☎ Domicile	☎ Travail	☎ Portable	Signature

Je demande que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant, y compris ceux chargés de la restauration et à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements qui y sont prévus.

Médecin coordinateur et/ou prescripteur du nouveau PAI (à renseigner obligatoirement)

Nom du médecin coordonnateur et/ou prescripteur	Adresse administrative/ Téléphone	Date	Signature

Les responsables légaux s'engagent à fournir le matériel et les médicaments prévus et à informer le directeur de la structure, le médecin et l'infirmier de PMI en cas de changement de prescription médicale. Le PAI est rédigé dans le cadre du partage d'informations nécessaires à la mise en place. Seuls les responsables légaux peuvent révéler des informations couvertes par le secret médical.

Intervenants autour de l'enfant dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Référents	Nom - Prénom	Adresse administrative / Téléphone	Signature et Date
Directeur d'établissement ou responsable technique			
Représentant du service de restauration			
RSAI			
Médecin coordonnateur et /ou prescripteur			
Médecins spécialistes, services hospitaliers			
Autres : infirmières libérales, SESSAD, kinés etc ...			

Intervenants autour de l'enfant dans les établissements scolaires

Référents	Nom - Prénom	Adresse administrative / Téléphone	Signature et Date
Directeur d'école ou chef d'établissement			
Enseignant de la classe ou professeur principal			
Responsable du service de restauration			
Responsable des autres temps périscolaires			
Infirmière de l'éducation nationale			
Médecins spécialistes, services hospitaliers			
Autres <i>infirmières libérales, SESSAD, Kinés etc...</i>			

Intervenants autour de l'enfant chez l'assistant(e) maternel(le)

Référents	Nom - Prénom	Adresse administrative / Téléphone	Signature et Date
Assistant(e) maternel(le)			

La famille est chargée de transmettre ce PAI à l'établissement d'accueil ou à l'assistant maternel. Les différents professionnels concernés signeront ce document après lecture et approbation. Ensuite, une copie de ce document sera transmise à l'Antenne médico-sociale de PMI et à l'établissement d'accueil ou l'assistant maternel. L'original sera conservé par les parents tout au long de sa validité.

RECONDUCTION DU PAI POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le PAI est valable pour toute la scolarité dans un même établissement à condition qu'il n'y ait pas de modifications majeures de traitement ou de prise en charge (un changement de dose n'implique pas un nouveau PAI).

Pour la reconduction, transmettre à l'établissement scolaire, une ordonnance récente précisant le(s) médicament(s) à administrer dans le cadre du PAI, la dose à donner et le mode d'administration. S'assurer que ces médicaments, fournis dans leur boîte d'origine ont une date de validité couvrant l'année scolaire ; à défaut, la date de péremption sera régulièrement vérifiée par les parents.

Vérification annuelle (année N + 1) obligatoire par le chef d'établissement/ directeur d'école, des éléments du PAI fournis par la famille dont le protocole d'urgence et/ou ordonnance actualisés :

Date de reconduction					
Année scolaire					
Classe					
Modification protocole/ posologie : oui/non					
Signature du directeur / chef d'établissement					

Tableau à dater et à signer par les intervenants autour de l'élève, à chaque rentrée scolaire (année N+1) dans le cadre d'une reconduction simple du PAI :

Année scolaire	Enseignant de la classe ou professeur principal	Responsable du service de restauration	Responsable des autres temps périscolaires	Infirmière de l'éducation nationale	Autres : Infirmière libérale, SESSAD, Kiné
20/20....					
20..../20....					
20..../20....					
20..../20....					
20..../20....					

Pour rappel :

Un nouveau PAI doit être intégralement rédigé sur une nouvelle trame de PAI : à chaque changement d'établissement et à chaque évolution de la pathologie justifiant une lise à jour complète du PAI.

En l'absence d'élément nouveau (hors changement de posologie des traitements), ce PAI sera valable pendant toute la période de l'accueil de l'enfant au sein de cet établissement ou chez l'assistant maternel, sous réserve que :

- les parents fournissent une ordonnance récente (si traitement prescrit) en début de chaque année au chef de structure ou à l'assistant maternel et que les modifications éventuelles de posologie soient indiquées sur la 1^{ère} page de ce document.

- et **que le volet « vérification annuelle obligatoire » sur la 1^{ère} page de ce document soit signé par le directeur ou le chef d'établissement, ou par l'assistant maternel.**

En cas de modifications des besoins de l'enfant, le médecin traitant ou spécialiste actualisera le PAI et les parents transmettront les nouveaux éléments au directeur de structure ou à l'assistant maternel qui enverra une copie signée ou à la PMI

Mesures pratiques



Médecin traitant et/ou spécialiste

NOM, Prénom _____

Lieu d'exercice _____

Spécialité _____

Téléphone ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Mail _____



Les médicaments, l'ordonnance, et un double de ce PAI seront placés dans une/des trousse(s) d'urgence

étiquetée(s) au nom de l'enfant fournie(s) par les responsables légaux



La date de péremption des médicaments sera régulièrement vérifiée par les responsables légaux qui assureront leur renouvellement



La/les trousse(s) d'urgence sera(ont) rangée(s) dans un endroit non accessible aux enfants et connu de toute personne susceptible d'avoir recours aux médicaments d'urgence



Le chef de structure veille à la transmission des consignes au personnel de la structure d'accueil.

Il est nécessaire que l'ensemble de l'équipe prenne connaissance de ce PAI sous format papier ou numérique

L'enfant nécessite-t-il un traitement médical quotidien ?☐ NON☐ OUI

Si oui et qu'une prise médicamenteuse est à prévoir sur le temps d'accueil : fournir une ordonnance du médecin traitant et/ou du spécialiste avec prescription détaillée (posologie et horaires de prise)

Allergène ou facteur spécifique déclenchant la crise :

- Allergène : ☐ OUI ☐ NON

Si oui le ou les allergènes en causes :

(en cas d'allergie alimentaire, prévoir un PAI spécifique)

- Autre(s) facteur(s) :

Manifestation de la crise :

- Symptômes de la crise
 - ☐ Toux sèche
 - ☐ Gêne respiratoire
 - ☐ Essoufflement
 - ☐ Respiration sifflante
 - ☐ Pâleur
- ☐ Autres :
- Symptômes annexes éventuels (Eczéma, rhinite, conjonctivite, ...) :

Aménagement(s) des conditions d'accueil :

- ☐ Pas d'animaux ou plantes dans l'espace d'accueil
- ☐ Pas d'aérosols (désodorisant, insecticide, peintures...) dans l'espace d'accueil
- ☐ Pratiquer une aération régulière des pièces
- Autre :

Aménagements activités spécifiques : travaux manuels, ateliers de cuisine, ... :

- ☐ Une attention particulière doit être portée à la manipulation de certains matériaux, si oui lesquels :
 - ☐ Fruits à coque (amandes, noix, noisettes...)
 - ☐ Arachide (cacahuètes...)
 - ☐ Pâtes à modeler
 - ☐ Pâte à sel
 - ☐ Autre :

Aménagements à l'extérieur du lieu d'accueil :

- ☐ Déplacements hors lieu d'accueil possibles sous condition du respect du PAI
- Emporter la trousse d'urgence complète avec le PAI comportant la fiche de conduite à tenir en cas d'urgence
- Prendre un téléphone mobile et s'assurer de la couverture du réseau
- Lors des sorties scolaires, éviter l'exposition et le contact direct avec les animaux à poils (chat, chien, cheval...)

Autres aménagements :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Trousse d'urgence**Composition de la trousse d'urgence :**

L'ordonnance détaillée pour les soins, la liste des médicaments à faire figurer dans la trousse d'urgence et une copie du PAI sera jointe à la trousse d'urgence.

☐ Broncho-dilatateur : ☐ VENTOLINE Salbutamol ☐ AIROMIR Salbutamol

☐ Autre :

☐ Chambre d'inhalation : ☐ avec masque ☐ avec embout buccal

☐ Autres :

Lieu de conservation de la trousse d'urgence :

Nécessité pour l'enfant de l'avoir sur lui : ☐ OUI ☐ NON

Lieu de dépôt de la trousse d'urgence :

.....

Evaluation de la gestion de l'urgence ou manifestation aigue par l'enfant :

L'enfant est capable de porter sur lui sa trousse d'urgence en permanence si le contexte le permet :

☐ OUI ☐ NON

L'enfant sait quand et comment utiliser les médicaments de sa trousse d'urgence :

☐ OUI ☐ NON

L'enfant est capable d'avoir recours à l'adulte en cas de problème :

☐ OUI ☐ NON

CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE - PARTIE MEDECIN TRAITANT ou à préciser :

Fiche standard et fiches élaborées avec les sociétés savantes pour les pathologies les plus fréquentes sont disponibles sur Eduscol

Fiche spécifique N° 01

Nom / Prénom :	Date de Naissance :
Numéros d'urgence spécifiques éventuels (autres que le 15 ou le 112) :	
Fiche établie pour la période suivante :	

- Dès les premiers signes, faire chercher la trousse d'urgence de l'enfant ainsi qu'un téléphone portable.
- Rester avec l'élève
- Évaluer la situation et pratiquer :

Signes d'appel possibles	Conduite à tenir	Traitement
☐ Toux sèche Gêne ☐ respiratoire ☐ Essoufflement ☐ Respiration sifflante ☐ Pâleur Autre :	⇒ Asseoir l'enfant au calme ⇒ Le/la rassurer ⇒ Noter l'heure de début des symptômes ⇒ Garder l'enfant sous la surveillance d'un adulte	Faire inhaler bouffées de Utiliser la chambre d'inhalation La procédure est la suivante : (cf. QR code ci-contre) - Secouer le spray - Placer le spray dans la chambre - Placer le masque/embout buccal sur le visage - Appuyer UNE fois sur le spray et laisser respirer l'enfant calmement 5 fois - Recommencer autant de fois que noté
Si dans les minutes suivantes il n'y a pas d'amélioration et en l'absence de signes de gravité		☐ Refaire inhaler bouffées de toutes les minutes pendant ☐ Utiliser la la chambre d'inhalation ☐ Autre :



Si les signes précédents persistent plus de minutes ou si présence de signes de gravité : appeler le 15 ou 112

Signes de gravité	Conduite à tenir	Traitement
Pas d'amélioration dans les minutes Présence de signes de gravité (d'emblée ou apparition) : - Assis et penché en avant - Difficultés à parler et tousser - Sueurs - Agitation - Trouble de la conscience - Pauses respiratoires	⇒ APPELER le SAMU et suivre les consignes données ⇒ Garder l'enfant sous la surveillance d'un adulte en position assise et au calme ⇒ Informer la famille ⇒ Rassembler les documents utiles pour les secouristes	☐ Continuer à faire inhaler bouffées de toutes les minutes jusqu'à l'arrivée des secours ☐ Utiliser la chambre d'inhalation (chaque bouffée suivie de 5 respirations) ☐ Traitement complémentaire par :

☐ Existence d'une fiche de liaison confidentielle pour le médecin EN ☐ Existence d'un courrier sous pli pour les secouristes

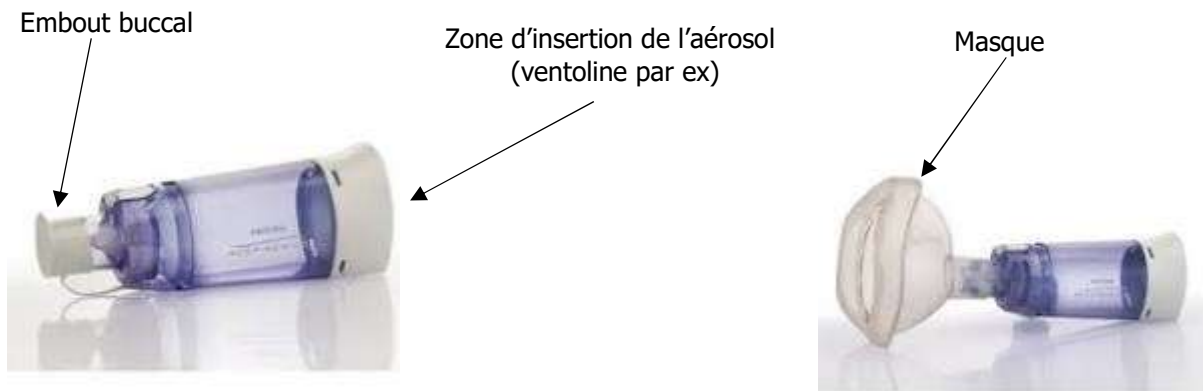
Cachet du Médecin :

Date :

Signature du médecin :

ANNEXE 1

Utilisation d'une chambre d'inhalation



Comment administrer une bouffée de Ventoline ou un autre aérosol avec la chambre d'inhalation ?

- Agiter le flacon, ôter son capuchon et insérer le dans le logement porte-aérosol
(Comme indiqué fig. 1)
- Placer le masque sur le nez et la bouche de l'enfant (veiller à ce qu'il soit appliqué doucement mais fermement pour éviter les fuites) ou l'embout buccal de la chambre directement dans la bouche de l'enfant
- Appuyer avec le pouce sur la cartouche de Ventoline pour libérer une dose de médicament dans la chambre d'inhalation.
- Laisser l'enfant respirer 10 fois tranquillement. (Matérialisé par le mouvement des valves de la chambre).

Renouveler l'opération pour chaque bouffée.

Après administration du spray, nettoyer la chambre

Comment nettoyer la chambre d'inhalation ?

- Démonter la chambre
- Laver avec de l'eau savonneuse
- Rincer à l'eau claire
- Laisser sécher à température ambiante
- Remonter la chambre en veillant à ce que les valves soient correctement positionnées. (Bien à plat pour les valves bleues du Baby haler)